Les bons morceaux d'un boucher controversé

ENQUÊTE
Viandes, agriculture, immobilier, Michel Delévaux s'est taillé un royaume en Pays de Vaud. Outre une plainte pénale déposée par la commune de Colombier, ce seigneur de La Côte fait l'objet d'une salve de dénonciations.

MURIEL ANTILLE

LE BOUCHER **Michel Delévaux** dans l'entrepôt de Sévelin, où il débite des kilos de viande vendue moitié moins cher que chez les petits artisans. Actif dans l'immobilier, l'homme fait l'objet de multiples dénonciations par des autorités locales.

Trois heures trente, Lausanne ne dort pas. Les noctambules déambulent. A Sévelin, deux prostituées attendent le client. A deux pas, les lumières d'un bureau brillent. En blouse blanche, Michel Delévaux, 47 ans, a déjà commencé sa journée de travail. Elle s'achèvera à 22 h. A chaque instant de sa vie, l'homme se revendique comme chrétien évangélique. Dès que cela le prend, le boucher prie. Pour «recharger ses batteries». Et Michel Delévaux est gonflé à bloc. Quoiqu'il se trouve toutefois un gros défaut: travailler trop et ne pas assez voir ses trois enfants. «Mais je vais faire un effort et refuser des affaires.»

Boucherie atypique

En 2001, il a racheté un entrepôt à la Poste pour en faire la plus atypique des boucheries de Lausanne. Depuis, le boucher natif de Gilly annonce 300 clients et une tonne de viande par jour. Tout le monde se presse chez lui, les communautés étrangères en tête. «Je leur vends des morceaux abordables, coupés selon leurs traditions. A 4 francs le kilo avec os», soupèse le boucher. J'ai l'impression de faire du bien.» On y croise des Vaudois bon chic qui achètent la côte de bœuf. Emballée et pesée, elle est à 24 francs 50 le kilo. Moitié moins cher que chez les petits artisans. «Chez moi, c'est plus cher! Mais mes bêtes, je les vois vivantes», déclare l'un d'entre eux. Michel Delévaux reconnaît qu'il a parfois des difficultés avec la traçabilité de ses lots de petites pièces de provenances différentes. Ainsi, admet le boucher, une entrecôte de poulain peut s'égarer dans ses bacs à bœuf. Mais c'est le même prix. Expérience faite, la viande est fraîche, tendre sous la dent.

«Depuis toujours je suis soutenu par l'UBS et la BCV.» En plus des banques, c'est dans la terre vaudoise que se fortifie le système Delévaux.

Sur la boîte aux lettres de la boucherie lausannoise, on répertorie neuf sociétés. Toutes ne sont pas consacrées au commerce de la viande indigène ou d'importation. «Mon état-major est au sous-sol de la boucherie». Valentina, son épouse russe, militaire de carrière, s'occupe de la partie immobilière du royaume du bon boucher: un parc d'immeubles qu'il évalue à dix millions et une gravière à Buchillon.

«J'ai toujours acheté des réalisations forcées, ce que les autres n'ont pu garder.» Il a ainsi pu acquérir la Couronne à Aubonne quand la BCV a vendu aux enchères en 2001 le vieux relais de diligence. Sur la Côte, entre son village natal de Gilly, Essertines-sur-Rolle et Colombier-sur-Morges, le boucher de Sévelin déclare gérer une centaine d'hectares avec dix beaux tracteurs. Il aime aussi tailler les vignes du domaine familial.

Salve de dénonciations

La clef de voûte du royaume Delévaux est à Colombier. Sur un domaine, racheté il y a deux ans, l'entrepreneur veut installer un abattoir, une installation de biogaz, une porcherie et une étable pour 120 têtes de bétail. Le boucher voit grand et n'a pas de temps à perdre en soumettant ses travaux préliminaires aux autorités.

Résultat, une plainte pénale a été déposée contre lui pour insoumission. Du pain sur la planche pour le juge d'instruction de l'arrondissement de la Côte, puisqu'il reçoit en ce moment une salve de dénonciations tirées par des communes, des préfectures, des services de l'Etat. Toutes visent le boucher qui va être entendu comme prévenu.

ALAIN WALTHER

«Je deviens plus prudent à force d'avoir des ennuis»

Boucher, paysan, gros propriétaire, bête noire des services de l'Etat, Michel Delévaux fait son examen de conscience.

Georges-Marie Bécherraz
Publié: 06.05.2017, 08h18

Michel Delévaux dans son quartier général à sa boucherie de Sévelin à Lausanne.
Philippe Maeder

La valeur du jour-amende pour sa dernière condamnation pour insoumission aux règlements et pollution a été ramenée de 630 à 590 francs. C'est plus à la mesure de sa capacité financière réelle, qui n'en est pas moins considérable. Agriculteur, éleveur, boucher-charcutier, technologue en alimentation, Michel Delévaux s'est bâti un véritable empire agricole et immobilier fort de 140 hectares et 29 immeubles. Son histoire est loin d'être un long fleuve tranquille.

SUITE APRÈS LA PUBLICITÉ

A Lausanne, avenue Sévelin, sur 1200 m2, se trouve la plus atypique des boucheries de la capitale vaudoise. On s'y presse pour acheter au détail avec les prix de gros les meilleurs morceaux comme les plus humbles. «C'est mon quartier général, annonce Michel Delévaux avec un large sourire, dans son modeste bureau bardé d'écrans vidéo. Je suis ici chez moi en vertu d'un droit de superficie accordé par les CFF jusqu'en 2044.»

Le quinquagénaire a mis les administrations communales et cantonales sur les dents pendant plus de dix ans. Il a défrayé la chronique en automne 2013 lorsque une quinzaine de gendarmes et de fonctionnaires administratifs de l'Etat ont perquisitionné sa ferme de Colombier-sur-Morges pour y recenser les irrégularités.

Dénoncé pénalement, il est devenu la bête noire de la justice vaudoise pour des entorses aux règlements et quelques faux pas qui, mis bout à bout, lui ont valu une liste de reproches longue comme le bras. Résultat, une condamnation à plusieurs dizaines de jours-amendes lors d'un procès retentissant en juin 2015 à Nyon ainsi que la révocation d'un sursis pour une histoire antérieure. Et s'il a gagné auprès de la Cour d'appel cantonale un bout de son dernier recours pour une autre histoire du même genre jugée l'an dernier, c'est sur un point de détail, le montant du jour-amende.

Ribambelle d'infractions

Au fil des ans. Michel Delévaux a donc été reconnu coupable d'une ribambelle d'infractions, essentiellement en matière de police des constructions. S'y ajoutent d'autres à la protection de l'environnement, notamment lorsqu'un de ses fermiers a répandu accidentellement du purin dans un champ, ou encore à la loi sur les épizooties pour avoir pris en pension des vaches dont les papiers n'étaient pas en règle.

SUITE APRÈS LA PUBLICITÉ

«Je deviens plus prudent à force d'avoir des ennuis», confie aujourd'hui l'intéressé, admettant que cela commence à faire beaucoup. Se sent-il harcelé par des contrôleurs depuis ces histoires? «Non. J'ai l'impression qu'ils sont contents, ils ont eu gain de cause puisque je n'ai pas recouru plus haut.»

Mais comment Michel Delévaux en est-il arrivé là? «C'est un entrepreneur dynamique qui va peut-être parfois un peu vite en besogne», répond Me Yves Hofstetter, l'avocat qui l'assiste depuis plus de trente ans. L'homme de loi signale qu'il n'y a pas de nouveau dossier pénal en cours pour son client. Ce qui ne veut pas dire que tout est réglé avec l'administration. Loin s'en faut.

«J'essaie d'argumenter»

«J'ai déposé une demande de régularisation des travaux illicites qui m'ont été reprochés à Colombier, cela peut se faire sous la forme par exemple de remise à l'enquête, indique Michel Delévaux. J'ai l'impression que ce dossier est bloqué. Le Tribunal administratif a procédé à une inspection des lieux en mars dernier.»

Le boucher entrepreneur assume: «On peut dire que ma méthode, c'était «j'avance et je régularise ensuite», car un entrepreneur doit savoir prendre des risques. Mais mon idée, c'est d'être en ordre. Je ne suis pas un hors-la-loi, j'essaie d'argumenter.»

SUITE APRÈS LA PUBLICITÉ

«Une dictature complète»

A ses yeux, la situation n'aurait pas dégénéré comme elle l'a fait si l'Administration cantonale s'était montrée plus souple. «Pour moi, c'est le Service du développement territorial qui fait problème. Je trouve qu'aujourd'hui les chefs de service sont beaucoup trop puissants. D'un côté, on nous encourage à entreprendre, de l'autre on nous met les bâtons dans les roues.»

Et d'ajouter: «Nous sommes dans une dictature complète. L'agriculteur est muselé par les paiements directs qui représentent souvent 70% de ses revenus et il est puni au moindre écart. C'est devenu un employé de l'Etat. Il n'ose rien dire.»

Une chose est sûre: Michel Delévaux ne s'est pas fait beaucoup d'amis en bâtissant son petit empire agricole à partir de fermes vendues aux enchères.

«Le monde agricole est très fermé, explique-t-il. En principe, on hérite de son père puis on se développe un peu. Alors quand vous faites l'acquisition d'un domaine mis aux enchères, il y a deux possibilités. Soit vous êtes traité en ami parce que vous faites partie du chœur ou de la fanfare, soit, si vous venez du dehors et qu'on ne vous voit pas souvent, ce qui est hélas mon cas, les gens se disent qu'ils auraient pu avoir l'affaire. Alors, au moindre pas de travers… Par exemple, aujourd'hui je n'achèterais pas la ferme de Colombier, parce que je l'ai obtenue face à la Commune, qui voulait l'acquérir sans dépasser un montant déterminé».

Publié: 06.05.2017, 08h18

Un agriculteur insoumis dans le box des accusés

Pour avoir multiplié les infractions à Colombier, il risque des centaines de milliers de francs d'amende

Emmanuel Borloz
Publié: 03.06.2015, 08h47

De nombreuses infractions avaient été relevées durant la perquisition effectuée à Colombier en octobre 2013. Philippe Maeder - A

«Le Ministère public ne pourra pas plaider dans le détail, il y en aurait pour des mois. Mais même sans ça, il y a bien assez à reprocher au prévenu.» Mardi, au Tribunal de police de Renens, le procureur Christian Buffat avait une formule toute trouvée pour décrire le cas M.D. Ce dernier, dont le procès s'est tenu hier, est accusé de narguer l'Etat depuis des années en multipliant les infractions et les constructions illicites.

SUITE APRÈS LA PUBLICITÉ

Il faut dire que la liste des accusations qui pèsent sur l'agriculteur, propriétaire de plusieurs domaines dans le canton, semble interminable. Plusieurs infractions avaient d'ailleurs été constatées lors d'une spectaculaire opération de police sur son domaine de Colombier, en octobre 2013.

Dans le détail de ce dossier tentaculaire qui a épuisé les services de l'Etat, l'homme est notamment soupçonné d'appropriation illégitime, de dommages à la propriété, d'infractions aux lois fédérales sur les étrangers, sur la protection des eaux – pour avoir introduit du purin dans la Morges –, sur la protection des animaux, celle de la nature et du paysage, il est aussi accusé d'insoumission à une décision de l'autorité.

Sans oublier des contraventions aux lois fédérales sur les épizooties, sur les forêts et, enfin, de contraventions à plusieurs lois cantonales, dont celle sur l'aménagement du territoire et les constructions. Au terme des débats, le procureur ajoutait même «tentative de contrainte», pour une affaire annexe.

Interrogé sur les chefs d'accusation de ce véritable inventaire administrativo-judiciaire à la Prévert, M.D. a nuancé beaucoup d'infractions. Il a ensuite contesté les plus graves, comme l'utilisation d'un désherbant de style Roundup en lisière de forêt, le bétonnage de plusieurs surfaces de bâtiments – un point pourtant confirmé par un inspecteur des chantiers entendu comme témoin – ou encore l'incinération de déchets en plein air sur un domaine agricole. A l'inverse, l'installation de Portakabin dans des combles était admise par M.D.

SUITE APRÈS LA PUBLICITÉ

Si l'instruction s'est penchée sur des thématiques aussi variées que les affaires vétérinaires, les constructions réalisées sans autorisation ou encore le concassage de matériaux pierreux en zone agricole, une constante semble se dessiner: la propension du prévenu à se passer d'autorisations. A l'image de sa ferme de Colombier, qui n'a jamais reçu de permis d'habitation depuis qu'elle a été reconstruite, en 2006, après un incendie. M.D. y aurait aménagé quatre logements – contre deux initialement autorisés –, qu'il loue. «Il ne suffit pas de simplement reconstruire ce qui a brûlé. Comment pouvez-vous loger ces gens sans avoir reçu le permis d'habiter?» interrogeait la présidente Erica Riva Annaheim. «La Commune n'a jamais rien demandé ni rien interdit», répond le prévenu.

Dix ans de cirque

«C'est presque caricatural! On est en présence d'un ange innocent tout étonné de se retrouver là», fustigeait le procureur à l'heure de son réquisitoire. Revenant sur l'ensemble des infractions, le magistrat s'est alors tourné vers la présidente. «Ça fait plus de dix ans que tout ce cirque se perpétue. De Gilly à Corcelles-le-Jorat, toutes les communes où le prévenu a des activités sont sur les dents. «Stop», voilà le message que vous devez faire passer», poursuivait Christian Buffat avant d'en arriver à sa réquisition: une peine pécuniaire de 75 jours-amendes à 1500 francs, une amende de 60'000 francs et une créance compensatrice de 100 000 francs en faveur de l'Etat. Verdict en fin de semaine.

«Action de justice privée»
Afficher plus
Publié: 03.06.2015, 08h47